

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUILLET 2024 A 19H00**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. **Michel PÉCOUT**, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HÉRON Olivier, ECREPONT Éric, RINGOT Sylvianne, SCHWEITZER Elisabeth, ZAITI Chantal, LLOBET Lionel, CORNEC Carmen, MIOLLAN Pascal, CHAUVET Florian, VACHET Delphine, DHORNE Paul, STRAPPAZON Geoffrey, PETIT Angeline,**

Absents ayant donné procuration à : **ARCHET Sébastien pouvoir à HERON Olivier, VIDAL Audrey pouvoir à STRAPPAZON Geoffrey, DISANTANTONIO Bénédicte pouvoir à PECOUT Michel**

Absents excusés : **BAYOL Marie-France, VAESKEN Sébastien, STROPPIANA Alain, GINTRAND Sandrine**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **SCHWEITZER Elisabeth**

\*\*\*\*\*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024 : à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**1) Retrait de la délibération n° 2024-04-42 du 10 avril 2024 : souscription emprunt auprès de la CEPAC**  
**Rapporteur : Michel PÉCOUT**

Le rapporteur expose à l'assemblée que par délibération n° 2024-04-42 du 10 avril 2024 le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la souscription d'un emprunt de 1000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC, délibération prise suite à un rendez-vous en janvier avec notre conseillère.

Le 29 avril dernier, notre conseillère nous informe que finalement la Caisse d'Épargne n'accompagnera pas la commune sur ses projets 2024.

Il convient donc de retirer la délibération n° 2024-04-42 portant souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

Considérant le non accompagnement de la Caisse d'Épargne sur les projets de travaux 2024, il vous est proposé de retirer la délibération n° 2024-04-42 du 10 avril 2024.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**2) Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation : Réhabilitation école primaire et extension restaurant scolaire**  
Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Le rapporteur expose à l'assemblée que pour la réalisation de deux projets de travaux 2024, la réhabilitation de l'école primaire publique et l'extension du restaurant scolaire « aux 2 écoles » il convient de recourir à l'emprunt.

Suite à un rendez-vous avec les techniciens de la Caisse des Dépôts et Consignations de la Région PACA, il est offert à la commune la possibilité de réaliser un contrat de prêt transition écologique d'un montant de 650 000.00 €uros pour le financement de la réhabilitation de l'école primaire publique d'un montant de 500 000.00 €uros ET de l'extension du restaurant scolaire pour un montant de 150 000.00 €uros, avec l'opération PSPL-TE TLA +0.40% pour les deux prêts.

Il vous est proposé de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un contrat de prêt composé de 2 lignes pour un montant total de 650 000.00 €uros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>LIGNE DE PRET 1</b>	
<b>Ligne du prêt :</b>	PSPL-TE (GPI-ambRE)
<b>Montant</b>	500 000,00 €
<b>Durée phase préfinancement</b>	0,00
<b>Durée amortissement</b>	20 ans
<b>Dont différé d'amortissement</b>	0 ans
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%
<b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du LA
<b>Amortissement</b>	Déduit
<b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt</b>	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilié à l'issue de la phase de mobilisation
<b>Remboursement anticipé</b>	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
<b>Typologie Gissler</b>	1A
<b>Commission d'instruction</b>	0,06% (6points de base) du montant du prêt

RA ESG

**LIGNE DE PRET 2**

<b>Ligne du prêt :</b>	PSPL-TE (Relance Verte)
<b>Montant</b>	150 000,00 €
<b>Durée phase préfinancement</b>	0,00
<b>Durée amortissement</b>	25 ans
<b>Dont différé d'amortissement</b>	0 ans
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%
<b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du LA
<b>Amortissement</b>	Déduit
<b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt</b>	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
<b>Remboursement anticipé</b>	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
<b>Typologie Gissler</b>	1A
<b>Commission d'instruction</b>	0,06% (6points de base) du montant du prêt

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

PA  
ESG

**3) Tarif nouvel article en vente à l'espace boutique du Musée : Lumières de Terre de Provence**  
Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Le rapporteur expose à l'assemblée que la commune a acheté 250 exemplaires du livre/photos de Jean-François GALERON intitulé « LUMIERES DE TERRE DE PROVENCE ».

Cet ouvrage réalisé avec de magnifiques photos, de textes simples et concrets, est un exposé essentiel sur notre territoire, et afin de permettre une large diffusion, il serait opportun de le présenter à la vente au sein de notre espace boutique du Musée Auguste CHABAUD.

Il vous est proposé de mettre cet ouvrage en vente dans notre espace boutique du Musée Auguste CHABAUD au prix de 30.00 € TTC l'unité.

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées  
La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

\*\*\*\*\*

**Aucune question n'étant posée après les diverses interventions, les divers échanges et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.**

**Le secrétaire de séance,  
Elisabeth SCHWEITZER**



**Le Maire,  
Michel PECOUT**

PA  
ESG